LE POISON SERAIT DANS LE PRÉ

Afin de lutter contre certaines maladies des pelouses, les jardiniers en chef des stades des clubs professionnels utilisent une dizaine de fongicides, qui pourraient avoir des effets dévastateurs pour la santé des joueurs dans l'avenir.

ALEXIS DANJON

Après les terrains synthétiques, dont les petites billes noires sont soupçonnées de diffuser des substances toxiques, les pelouses des clubs professionnels formeront-elles le terreau d'un nouveau problème de santé publique ? Au cœur des questions, les fongicides – des produits chimiques qui servent à éliminer les champions parasites – employés par les jardiniers. Précieux pour garantir la qualité des surfaces de jeu, ils contiennent des matières actives potentiellement dangereuses pour les humains.

Banner Maxx II, Dedicate, Exteris Stressgard ou encore Ascernity. La liste des produits répandus sur les pelouses est assez réduite, une dizaine (1). Tous autorisés, ils sont appliqués dans les stades des clubs de football professionnels pendant la saison afin d'éviter la prolifération de maladies.

« Les clubs respectent très majoritairement les restrictions d'usage, assure Patrice Therre, expert du cabinet Novarea et membre de la commission « surfaces de jeu » de la LFP. *Aucun intendant n'augmente les doses et les fréquences. Ça n'aurait aucun intérêt. Au contraire même, ça augmenterait le risque de renforcement de la résistance aux champignons. Par exemple, les fongicides de la famille des strobilurines ne peuvent être appliqués que deux fois par an. Au-delà, on sait que ça n'a plus d'effet et que les résistances se développent. »*

Bernard Papon/L'Équipe

La pelouse du stade Geoffroy-Guichard, ici malmenée lors du match ASSE - Évian-TG (1-0), le 8 janvier 2014, est aujourd'hui traitée contre un champignon nocif.

Des fongicides utilisés contre un champignon très agressif

La moitié de ces fongicides est notamment utilisée pour réduire les risques de *Pyricularia Grisea*, un champignon particulièrement agressif qui pénètre dans la feuille du gazon et la fait exploser. Il est apparu dans une quinzaine de stades depuis l'Euro 2016, comme le Groupama Stadium de l'OL, le stade Geoffroy-Guichard de Saint-Étienne ou le stade Auguste-Delaune de Reims (2). Ses dégâts sont impressionnants : les terrains pèlent et sont ravagés par des plaques jaunes. *« On a essayé de le bloquer avec un fongicide »*, reconnaissait par exemple Romuald Madragore, de la société IDverde, qui bichonne la pelouse rémoise, dans notre quotidien en août. *« Il faut anticiper le problème pour éviter l'apparition de la maladie parce qu'une fois que le Pyricularia est installé, on ne sait pas l'arrêter »*, explique Patrice Therre. D'où l'utilisation de ces fongicides, à titre préventif.

Risques de maladies dégénératives comme Alzheimer ou Parkinson

Il existe cinq matières actives autorisées, qui se trouvent dans les fongicides, pour lutter contre ce champignon : l'azoxystrobine, la pyraclostrobine, le trifloxystrobine, le propiconazole et le tébuconazole. Elles présenteraient toutes des risques pour la santé. *« Les produits qui se terminent par "strobine" bloquent la respiration cellulaire sans faire de distinction entre les champignons, les insectes et l'homme »*, explique Pierre Rustin, directeur de recherche au CNRS. *« Il y a des risques que des maladies neurodégénératives, telles que la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson, se révèlent dans vingt ou trente ans »*, s'alarme ce grand spécialiste des maladies mitochondriales, une grande variété de pathologies dont le dénominateur commun est un déficit de la chaîne respiratoire (CR) mitochondriale (3).

La pelouse du Parc des Princes, arrosée avant Paris-SG - Naples (2-2), en Ligue des champions, le 24 octobre 2018.

QUE DIT LA LOI ?

Les terrains des clubs professionnels sortent du cadre de la Loi Labbé, qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des stades accessibles ou ouverts au public depuis le 1er janvier 2017. La pelouse des clubs pros n'est pas considérée comme étant ouverte au public puisque son accès est réservé aux membres du club et à ses adversaires. Les jardiniers peuvent donc utiliser tous types de fongicides, à condition qu'ils soient homologués et bénéficient d'une AMM (autorisation de mise sur le marché).

Le propiconazole sera, lui, interdit dans les prochains jours. *« Le produit fera sous peu l'objet d'un retrait de son autorisation de mise sur le marché* (AMM), *lié au non-renouvellement de l'approbation de cette substance au niveau européen,* explique l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). *Le retrait des AMM sera prononcé le 19 juin 2019, avec des délais de grâce pour la vente et distribution de trois mois, pour l'utilisation de trois mois supplémentaires. »* Cette matière active, vendue sous le nom Banner Maxx II et efficace contre d'autres maladies, n'est plus commercialisée par Syngenta depuis fin 2018. Mais les managers de terrain ont donc le droit d'écouler leur stock. En toute légalité pour six mois encore, à compter du 19 juin. Son étiquette ne laisse pourtant aucune place au doute : le Banner Maxx II est classé SDGH08, c'est-à-dire dangereux pour la santé.

Le Dedicate, qui est dans la même catégorie, contient du tébuconazole, en plus du trifloxystrobine. Un cocktail détonant dont l'AMM n'est pas menacée. Ces deux produits peuvent entraîner des effets nocifs à long terme tels que des cancers, de graves lésions pulmonaires ou des difficultés respiratoires, selon la classification SDGH08. Autre donnée surprenante : le délai d'entrée sur les parcelles après application du Banner Maxx. Il n'est que de huit heures en milieu fermé, contre quarante-huit pour le Dedicate.

« On est incapable, aujourd'hui, de savoir s'il n'y a vraiment aucun risque pour la santé, explique un jardinier, désireux de conserver ▶▶

Alex Martin/L'Équipe

La pelouse du Stade Louis-II ne résiste pas au tacle du Madrilène José Maria Giménez sur l'attaquant de l'ASM Samuel Grandsir en C1 (1-2) en 2018. Ci dessous l'étiquette du fongicide Dedicate répandu sur certaines pelouses des stades de L1 et L2.

son anonymat. *Aucune étude n'a été effectuée. On se retrouve un peu dans le même cas que les billes de caoutchouc utilisées pour les terrains synthétiques, avant qu'une étude ne démontre leur dangerosité. Ces délais sont calculés par l'Anses pour éviter les risques de contamination. Mais on ne sait pas comment elle les calcule.»*

«Le délai est lié au classement toxicologique du produit, répond l'Anses. *Il est proposé sur la base d'une évaluation scientifique réalisée conformément aux exigences européennes, et basée notamment sur la prise en compte des risques liés au contact des personnes avec la végétation traitée. Dans tous les cas, un produit autorisé répond à l'exigence d'absence d'effet nocif immédiat ou différé sur la santé humaine, y compris les groupes vulnérables.»*

Le chercheur Pierre Rustin est loin d'être aussi serein : *«Toutes les personnes qui pénètrent sur ces pelouses respirent aussi des résidus de particules.»* Les jardiniers en chef et leurs équipes, mais aussi les joueurs, entraîneurs, staff technique, caméramen, photographes et journalistes présents au bord du terrain.

Des chercheurs et cliniciens français ont déjà signalé des produits dangereux en 2018

Il y a un an, dans une tribune à *Libération*, le scientifique faisait partie de la dizaine de chercheurs et cliniciens français qui avaient appelé à suspendre l'utilisation des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (DHI). Cette famille de produits phytosanitaires peut *«prédisposer à certains cancers du rein ou du système digestif»*, être à l'origine d'*«encéphalopathies sévères»*, mais aussi de *«la formation de tumeurs du système nerveux au niveau de la tête ou du cou, ou encore dans les zones thoraciques, abdominales ou pelviennes»*, alarmaient-ils.

Parmi les fongicides utilisés, deux en contiennent : l'Exteris Stressgard, dont la matière active est le fluopyram, et l'Ascernity (benzovindiflupyr).

L'Anses avait saisi un groupe d'experts indépendants à la suite de la publication de cette tribune et avait conclu que *«les informations et hypothèses évoquées n'apportent pas d'éléments en faveur d'une alerte sanitaire pour la santé humaine». «Le niveau des expositions alimentaires totales rapportées aux seuils toxicologiques actuellement établis est faible*, développait l'Agence nationale dans son expertise, publiée en janvier. *De plus, ces substances sont rapidement métabolisées et éliminées.»*

> **"C'est une sorte de folie que la peau des joueurs soit en contact direct avec la pelouse (...) Je ne peux pas garantir qu'il y aura une catastrophe. Mais les possibilités sont élevées"**
>
> PIERRE RUSTIN, DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS

La population ne serait ainsi, selon l'Anses, exposée qu'à des niveaux très inférieurs aux seuils de sécurité calculés par les autorités sanitaires européennes. L'Agence a pourtant décidé de poursuivre ses investigations. Un moindre mal pour Pierre Rustin. Qui estime que *«c'est une sorte de folie que la peau des joueurs soit en contact direct avec la pelouse»*.

S'ils sont aussi dangereux, pourquoi sont-ils toujours autorisés ? *«Aujourd'hui, personne ne sait véritablement quels sont les dangers*, admet Rustin. *Je ne peux pas garantir qu'il y aura une catastrophe. Mais les possibilités sont élevées. Ce serait horrible que dans vingt ans tous les sportifs se retrouvent avec un Parkinson accéléré. Il faudrait appliquer le principe de précaution.»*

À la recherche d'une alternative aux fongicides

Se passer des fongicides semble compliqué dans certains stades. *«Il n'est pas impossible que demain – ça se discute actuellement –, notamment à l'aune du bilan de la loi Labbé prévu cet été, la réglementation évolue vers le zéro phytosanitaire. Ça changerait beaucoup de choses. Il y a des pelouses que nous serions incapables de gérer en conservant le niveau de qualité aujourd'hui exigé»*, reconnaît Patrice Therre. Qui ouvre des perspectives : *«L'usage des produits bio se développe activement au détriment des pesticides conventionnels issus de la chimie. On commence à inoculer dans le sol des champignons tels que le* Trichoderma *ou les* Streptomyces, *pour créer des antagonismes avec les agents pathogènes. Lorsque le* Pyricularia Grisea *arrive, il se trouve en compétition avec d'autres micro-organismes qui l'empêchent de se développer de façon véloce. Mais la vie du sol est tellement complexe que ça ne marche pas systématiquement. Pour mieux comprendre les mécanismes qui régissent ces antagonismes et stimulations, il faudrait accentuer la recherche et le développement.»*

Natural Grass, un des fournisseurs de pelouses naturelles renforcées, dont le substrat dans lequel pousse le gazon est composé de sable pur et de fibres (liège), travaille avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). *«On essaie de trouver des solutions alternatives pour réduire de façon considérable l'utilisation des fongicides*, explique Bertrand Picard, le fondateur en 2009 de cette entreprise française. *On est dans une période de transition. Mais la gestion d'une pelouse de façon organique* (biologique) *à 100 %, ce n'est pas encore possible.»*

Les fongicides ne sont donc pas près de disparaître des stades, malgré les éventuels risques encourus. *'E*

(1) Glazenn, Heritage, Insignia, Instrata Elite et le Medallion TL sont les autres fongicides. Également utilisés, le Trianum-P et Trianum-G sont des biofongicides.

(2) Les pelouses des stades de l'AS Monaco, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Angers, Lorient, Troyes, Béziers, Bastia, Ajaccio et Montpellier ont également été touchés par ce champignon.

(3) La chaîne respiratoire mitochondriale a pour rôle essentiel de synthétiser une molécule nécessaire à toutes les cellules de l'organisme.

La surfertilisation à l'azote, l'autre pratique limite

Plus de 1 000 tonnes par an au Parc des Princes, 800 kilos au Stade de France, 500 kilos au Groupama Stadium (Décines) ou au Matmut-Atlantique (Bordeaux) : ce sont les quantités d'azote utilisées comme fertilisant dans ces stades. Gilles Billen, directeur de recherche au CNRS, est *«frappé par le caractère tout à fait excessif»* de ces chiffres. *«La dose habituelle de fertilisation d'une culture ou d'une prairie ne dépasse pas 250 kg par an à l'hectare. Une tonne d'azote sur une pelouse représente près de 5 fois cette dose !» «La fertilisation excessive conduit à des pertes d'azote vers les eaux souterraines et de surface qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre par les sols»*, ajoute-t-il, prenant soin de préciser que *«ce n'est pas quantitativement très significatif par rapport à l'agriculture.» «Il n'y a pas de dangerosité directe pour la santé»*, rassure le chercheur.